

# REGLEMENT PARTICULIER

## CHAMPIONNAT PRENATIONAL MASCULIN saison 2017/2018

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive de la Ligue. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2001 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Pré-national à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité).

Les équipes réserves de national, évoluant en pré-national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 95 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Saison 2017/2018 se reporter au règlement de la saison 2016/2017 de chaque ligue respective pour la formule de la compétition.

Trois championnats pré-nationaux distincts

Péréquations kilométriques par poule pour les championnats pré-nationaux.

### 4/ ACCESSION

Le champion de pré-national de chaque poule accède en N3

### 5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

### 6/CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER

## CHAMPIONNAT PRENATIONAL AURA MASCULIN saison 2018/2019

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue.

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Pré-national à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND ( si pas enregistré match perdu par pénalité)

Les équipes réserves de national, évoluant en pré-national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 96 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 24 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 6 équipes – LYONNAIS 8 équipes – DAUPHINE 10 équipes.

Première phase :

4 poules de six équipes avec découpage géographique – 10 dates

A l'issue de la première phase les deux premiers de chacune des quatre poules joueront la poule d'accession, les quatre suivant de chaque poule joueront les poules de maintien. Le premier de chaque poule partira avec un bonus de 2 points.

Si une équipe réserve termine aux deux premières places elle pourra participer à la poule d'accession à la condition de ne pas avoir aligné plus de 4 joueurs de plus de 22 ans sur l'ensemble des rencontres de la première phase. Si une équipe réserve ne peut pas participer à la poule d'accession, le second de cette poule prendra la première place, le troisième la seconde et l'équipe réserve sera classée troisième.

Seconde phase :

Poule d'accession : 1 poule de 8 équipes – 14 dates

Poule de maintien : 2 poules de 8 équipes – 14 dates chaque poule sera composée de :

2 troisièmes qui partiront avec 6 points

2 quatrièmes qui partiront avec 4 points

2 cinquièmes qui partiront avec 2 points

2 sixièmes qui partiront avec 0 point.

Péréquation kilométrique pour la première phase sur les 24 équipes

Péréquation kilométrique par niveau pour la seconde phase.

### 4/ ACCESSION

Le champion sera déclaré champion de ligue

Les trois premiers de la poule d'accession accéderont à la N3 MASCULIN.

### 5/ RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en excellence de ligue sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

### 6/CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL FEMININ SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Toutes les joueuses nées en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2001 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisées à participer au championnat Pré-national à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Les équipes réserves de national, évoluant en Pré-national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueuses nées en 95 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter au règlement de la saison 2016/2017 de chaque ligue respective pour la formule de la compétition.

Trois championnats pré-nationaux distincts

Péréquations kilométriques par poules pour le championnat pré-national

## **4/ ACCESSION**

Le nombre d'accession en N3 sera fonction du nombre d'équipe maintenue en N3 FEM par ancienne ligue (voir tableau)

## **5/ RELEGATION**

Sera fonction du nombre d'équipes maintenues en N3FEM par ancienne ligue (voir tableau)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive)

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT N3 FEMININ TERRITORIALE SAISON 2018/2019

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2002 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisées à participer au championnat N3 FEMININ TERRITORIALE à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Les équipes réserves de national, évoluant en N3 FEM qui désirent accéder en nationale 2 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueuses nées en 96 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 24 équipes issues pour la saison 2018/2019 de mise place des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 6 équipes – LYONNAIS 8 équipes – DAUPHINE 10 équipes.

Première phase :

4 poules de six équipes avec découpage géographique – 10 dates

A l'issue de la première phase les deux premiers de chacune des quatre poules joueront la poule d'accession, les quatre suivant de chaque poule joueront les poules de maintien. Pour la poule d'accession, le premier de chaque poule partira avec un bonus de 2 points.

Si une équipe réserve termine aux deux places elle pourra participer à la poule d'accession à la condition de ne pas avoir aligné plus de 4 joueuses de plus de 22 ans sur l'ensemble des rencontres de la première phase. Si une équipe réserve ne peut pas participer à la poule d'accession, la second de cette poule prendra la première place, la troisième la seconde et l'équipe réserve sera classée troisième.

Seconde phase :

Poule d'accession : 1 poule de 8 équipes – 14 dates

Poule de maintien : 2 poules de 8 équipes – 14 dates chaque poule sera composée de :

2 troisièmes qui partiront avec 6 points

2 quatrièmes qui partiront avec 4 points

2 cinquièmes qui partiront avec 2 points

2 sixièmes qui partiront avec 0 point.

Péréquations kilométriques en première phase sur les 24 équipes

Péréquations kilométriques par niveau pour la seconde phase

## 4/ ACCESSION

Le champion sera déclaré champion de ligue

Les trois premiers de la poule d'accession accéderont à la N2 FEM.

## 5/ RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en pré-national sera fonction du nombre de descente des équipes N2 FEM de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## 6/CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE MASCULIN SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la sportive de ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2001 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Excellence à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter au règlement de la saison 2016/2017 de chaque ligue respective pour la formule de la compétition.

Trois championnats Excellence distincts

Péréquations kilométriques par championnat.

## **4/ ACCESSION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 MAS de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes qui accèdent d'un niveau sera variable.

Pour la saison 2017/2018 (voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.)

## **5/ RELEGATION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 MAS de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 (voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE TERRITORIAL MASCULIN SAISON 2018/2019

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Excellence à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Péréquations kilométriques sur le championnat

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Compétition ouverte à 36 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 9 équipes – LYONNAIS 12 équipes – DAUPHINE 15 équipes.

Les 36 équipes seront réparties en 3 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

## **4/ ACCESSION**

Le meilleur premier des 3 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Les deux premiers de chacune des trois poules accéderont à la PN MASCULIN. Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

## **5/ RELEGATION**

Le nombre d'équipes reléguées en honneur territorial sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 MAS de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE et HONNEUR DE LIGUE FEMININ SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Toutes les joueuses nées en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2001 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisées à participer au championnat Excellence ou HONNEUR à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter au règlement de la saison 2016/2017 de chaque ligue respective pour la formule de la compétition.

Trois championnats Excellence distincts et un championnat Honneur.

Péréquations kilométriques par championnat.

## **4/ ACCESSION**

Le nombre d'accession en pré-national sera fonction du nombre d'équipe maintenue en N3 FEM par ancienne ligue (voir tableau)

## **5/ RELEGATION**

Sera fonction du nombre d'équipes maintenues en N3FEM par ancienne ligue (voir tableau)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive)

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL FEMININ AURA SAISON 2018/2019

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Toutes les joueuses nées en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2001 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisées à participer au championnat PRE-NATIONAL à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Compétition ouverte à 48 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 12 équipes – LYONNAIS 16 équipes – DAUPHINE 20 équipes.

Les 48 équipes seront réparties en 4 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

Péréquations kilométriques pour chaque poule.

## **4/ ACCESSION**

Le meilleur premier des 4 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Le premier de chacune des quatre poules accèdera à la N3 FEM. Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

## **5/ RELEGATION**

Le nombre d'équipes reléguées en 1<sup>ère</sup> division territoriale sera fonction du nombre de descentes des équipes N2 FEM de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).



# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT HONNEUR DE LIGUE MASCULIN SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive de la Ligue. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2001 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Honneur à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter au règlement de la saison 2016/2017 de chaque ligue respective pour la formule de la compétition.

Deux championnats Honneur distincts

Péréquations kilométriques par championnat.

## **4/ ACCESSION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 MAS de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes qui accèdent d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 (voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance).

## **5/ RELEGATION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 MAS de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 ( voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT HONNEUR TERRITORIAL MASCULIN SAISON 2018/2019

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Honneur Territorial à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Compétition ouverte à 36 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 9 équipes – LYONNAIS 12 équipes – DAUPHINE 15 équipes.

Les 36 équipes seront réparties en 3 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

Péréquations kilométriques sur la compétition

## **4/ ACCESSION**

Le meilleur premier des 3 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Les deux premiers de chacune des trois poules accéderont au niveau excellence régional.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

## **5/ RELEGATION**

Le nombre d'équipes reléguées en 1<sup>ère</sup> division territoriale sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 MAS de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## **6/CMCD**

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MASCULIN SAISON 2017/2018

## Pré-Régional – Excellence Départemental

### **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement est à adresser à son comité de rattachement avec le montant de l'engagement déterminé par le comité.  
Gestion comité.

### **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

### **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter à la formule de la saison 2016/2017 de chaque comité respectif.  
Application du règlement sportif de la ligue adopté à l'AG 2017  
Pas de péréquation

### **4/ ACCESSION**

Le premier du championnat Pré-régional accède au championnat de ligue

### **5/ RELEGATION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 MAS de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 ( voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MASCULIN SAISON 2018/2019

## Première Division Territoriale

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement est à adresser à son comité de rattachement avec le montant de l'engagement déterminé par le comité.

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Les clubs Auvergnats sont répartis en deux secteurs le premier accèdera au championnat de ligue

Composition année de mise en place 40 DAUPHINE SAVOIE – 32 LYONNAIS

Les 72 équipes seront réparties en 6 poules de 12 équipes géographiques, le premier de chaque poule accèdera en ligue.

Le dernier de chaque poule sera rétrogradé en Deuxième Division Territoriale territorial plus les moins bons avant dernier de chaque poule des six secteurs en fonction des équipes RHONE ALPES (hors AUVERGNE) relégués de ligue.

Pas de péréquation

### 4/ ACCESSION

Le premier de chaque poule du championnat de 1<sup>ère</sup> Division Territorial accède au championnat de ligue

### 5/ RELEGATION

Le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable en fonction du nombre de descente de ligue en territoire.

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

## Deuxième Division Territoriale

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement est à adresser à son comité de rattachement avec le montant de l'engagement déterminé par le comité.

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Pas de péréquation

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Les équipes des comités 42/01/69/73/74/38 et 26/07 seront réparties dans les six secteurs

Dans chaque secteur la compétition pourra se dérouler en une ou deux phases en fonction du nombre d'équipes concernées

Pas de péréquation

### 4/ ACCESSION

Le premier du championnat de deuxième Division Territoriale accède au championnat de 1<sup>ère</sup> Division Territoriale la saison suivante

5/ RELEGATION : Pas de relégation

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ SAISON 2017/2018

## Pré-Régional – Excellence Départemental

### **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement est à adresser à son comité de rattachement avec le montant de l'engagement déterminé par le comité.  
Gestion comité

### **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueuses nées en 2000 et avant peuvent participer à cette compétition.

### **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

Saison 2017/2018 se reporter à la formule de la saison 2016/2017 de chaque comité respectif.  
Application du règlement sportif de la ligue adopté à l'AG 2017

### **4/ ACCESSION**

Le premier du championnat Pré-régional accède au championnat de ligue

### **5/ RELEGATION**

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 FEM de chaque ancienne ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable pour la saison 2017/2018 (voir tableau joint en fonction de la ligue d'appartenance.)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL FEMININ SAISON 2018/2019

## Première Division Territoriale

### **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement est à adresser à son comité de rattachement avec le montant de l'engagement déterminé par le comité.

### **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Toutes les joueuses nées en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

### **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

A l'issue de la date d'engagement les équipes seront réparties dans les 8 secteurs (deux secteurs pour les équipes Auvergnates)

A l'intérieur de chaque secteur la compétition se déroulera en une ou deux phases.

Pas de péréquation

### **4/ ACCESSION**

Le premier du championnat de Première Division Territoriale accède au championnat de ligue

### **5/ RELEGATION**

Pas de relégation car un seul niveau de jeu

# REGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE TERRITORIALE MOINS DE 20 ANS MASCULIN ET FEMININ SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

Championnat territorial sur engagement libre via gest'hand auprès de la ligue

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 1998 – 1999 – 2000 peuvent participer à cette compétition.

Compétition souple (pas de limitation dans le type de licence – possibilité de doubler avec une autre compétition officielle – possibilité de jouer en semaine avec accord des deux clubs – possibilité de compléter l'équipe avec deux joueurs maximum de 20 – 21 - 22 ans.)

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de cette catégorie.

Pas de péréquation

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

En fonction du nombre d'équipes une formule sera proposée par la COC à la fin de la clôture des engagements.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MOINS DE 18 MASCULIN saison 2017 - 2018

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2000 – 2001 – 2002 peuvent participer à cette compétition.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase.

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase de septembre à Noël, deux niveaux de jeu seront déterminés.

**Niveau Excellence** : 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates) à l'issue de cette seconde phase les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

- **Niveau Honneur** : les autres équipes seront réparties en 6 ou 8 secteurs le premier de chaque secteur sera déclaré champion de secteur.

## Qualification moins de 18 MAS Championnat de France

- Les clubs qualifiés au niveau haut et les 3 premiers du niveau bas moins de 18 NAT de la saison précédente plus 3 places. Pour le choix de ces 3 places
- Premier du championnat moins de 16 AURA saison précédente + 2 dossiers. Si le club, premier du championnat moins de 16 AURA est déjà représenté parmi les qualifiés d'office, 3 dossiers.



# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL

## MOINS DE 18 ANS FEMININ SAISON 2017/2018

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue..

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Moins de 18 toutes les joueuses nées en 2000 – 2001 – 2002 peuvent participer à cette compétition.

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase..

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques A l'issue d'une première phase de septembre à Noël, deux niveaux de jeu seront déterminés.

**Niveau Excellence:** 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates) à l'issue de cette seconde phase les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

- **Niveau Honneur :** les autres équipes seront réparties en 6 ou 8 secteurs le premier de chaque secteur sera déclaré champion de secteur

### Qualification moins de 18 FEM Championnat de France

Les clubs de LFH – D2 FEM – N1 FEM bénéficieront d'une place :

Les deux premiers du championnat moins de 16 AURA bénéficieront d'une place

Les deux premiers du championnat moins de 18 bénéficieront d'une place

0 à 4 clubs sur dossiers sur proposition conjointe ETR/COC

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 16 ANS AURA MASCULIN SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.  
Péréquations kilométriques par phase et par niveau

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2002 – 2003 – 2004 peuvent participer à cette compétition

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

La compétition est ouverte à 18 équipes désignées par ETR/COC de chaque ancienne ligue  
4 équipes AUVERGNE – 6 équipes LYONNAIS – 8 équipes DAUPHINE  
Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes match aller-retour 10 dates. A l'issue de la première phase les deux premiers de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivants joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau haut :

Une poule de 6 équipes le premier de chacune des trois poules part avec 2 points, le second de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau bas :

Deux poules de 6 équipes géographiques toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 16 ANS AURA FEMININ SAISON 2017/2018

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.  
Péréquations kilométriques par phase et par niveau

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Toutes les joueuses nées en 2002 – 2003 – 2004 peuvent participer à cette compétition

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

La compétition est ouverte à 18 équipes désignées par ETR/COC de chaque ancienne ligue  
4 équipes AUVERGNE – 6 équipes LYONNAIS – 8 équipes DAUPHINE  
Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes match aller-retour 10 dates. A l'issue de la première phase les deux premiers de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivants joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau haut :

Une poule de 6 équipes le premier de chacune des trois poules part avec 2 points, le second de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau bas :

Deux poules de 6 équipes géographiques toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 16 ANS AURA MASCULIN SAISON 2018/2019

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.  
Péréquations kilométriques par phase et par niveau

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

La compétition est ouverte à 18 équipes :  
Les trois premiers de chacune des 4 poules niveau du championnat moins de 15 de la saison précédente plus 6 places attribuées sur dossier en privilégiant les clubs d'un territoire non ou sous représentés

Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes match aller-retour 10 dates, à l'issue de la première phase les deux premiers de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivants joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau haut :

Une poule de 6 équipes le premier de chacune des trois poules part avec 2 points, le second de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau bas :

Deux poules de 6 équipes géographiques toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 16 ANS AURA FEMININ SAISON 2018/2019

## **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

Péréquations kilométriques par phase et par niveau

## **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition

## **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

La compétition est ouverte à 18 équipes :

Les trois premières de chacune des poules niveau haut du championnat moins de 15 féminin de la saison précédente plus 6 places attribuées sur dossier.

Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes match aller-retour 10 dates. A l'issue de la première phase les deux premières de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivantes joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau haut :

Une poule de 6 équipes la première de chacune des trois poules part avec 2 points, la seconde de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau bas :

Deux poules de 6 équipes géographiques, toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MOINS DE 15 ANS MASCULIN saison 2017 - 2018

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. L'engagement se fait auprès du comité d'appartenance avec le montant de l'engagement déterminé par le comité d'appartenance.

Possibilité d'engager des équipes au niveau honneur pour la seconde phase

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase. Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition.

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties dans 8 secteurs. A l'issue d'une première phase de septembre à Noël deux niveaux de jeu seront déterminés.

**Niveau Excellence** : 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates). A l'issue de cette seconde phase les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

Ou

Le premier de chaque poule joue les ½ finales puis les finales

Les 3 premiers de chacune des 4 poules de niveau Excellence seront qualifiés pour le championnat moins de 16 de la saison suivante

**Niveau Honneur** : les autres équipes seront réparties en 6 ou 8 secteurs, le premier de chaque secteur sera déclaré champion de secteur.

## 4/ Préconisations techniques

**Ballon taille 2**

**Pas de prise en individuelle stricte sur un joueur adverse**

**Pas de recours au changement attaquant-défenseur systématique**

# - REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL

## MOINS DE 15 ANS FEMININ SAISON 2017/2018

### 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement est à adresser au comité d'appartenance avec le montant de l'engagement déterminé par le comité d'appartenance

Possibilité d'engager des équipes en seconde phase pour le niveau honneur

. Pas de péréquation kilométrique sur la première phase. Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase.

### 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition.

### 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties dans 8 secteurs. A l'issue d'une première phase de septembre à Noël deux niveaux de jeu seront déterminés.

**Niveau Excellence** : 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates) à l'issue de cette seconde phase les 2 premières de chaque poule seront qualifiées pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

Ou

La première de chaque poule joue les ½ finales puis les finales

Les 3 premières de chacune des 4 poules niveau haut seront qualifiées pour le championnat moins de 16 de la saison suivante

**Niveau Honneur** : les autres équipes seront réparties en 6 ou 8 secteurs, le premier de chaque secteur sera déclaré champion de secteur

### 4/ Préconisations techniques

Ballon taille 1

Pas de prise en individuelle stricte sur une joueuse adverse

Pas de recours au changement attaquant-défenseur systématique

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT AURA MOINS DE 13 ANS MASCULIN saison 2017 - 2018

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

Engagement basé sur le volontariat, une seule équipe autorisée par club

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase. Péréquations kilométriques sur les niveaux Excellence en deuxième phase.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2005 – 2006 – 2007 peuvent participer à cette compétition. (pas de dérogation pour 2008)

Mixité interdite

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties dans 8 secteurs. . A l'issue d'une première phase de septembre à Noël deux niveaux de jeu seront déterminés

**Niveau Excellence** : 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates). A l'issue de cette seconde phase les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

Ou

Le premier de chaque poule joue les ½ finales puis les finales

Les autres équipes intégreront dans chaque secteur le niveau Excellence de la compétition moins de 13 territorial.

## 4/Préconisations techniques pour les -13 Masculin Elite:

Ballon taille 1

Une mi-temps défense étagée, une mi-temps défense alignée

Nombre de joueurs 6 + 1

Suppression des réducteurs de cage.



# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MOINS DE 13 ANS MASCULIN

## saison 2017 - 2018

### **1/ ENGAGEMENT**

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement est à adresser au comité d'appartenance avec le montant de l'engagement déterminé par le comité d'appartenance ;  
Possibilité d'engager des équipes en seconde phase en honneur

### **2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS**

Tous les joueurs nés en 2005 – 2006 – 2007 peuvent participer à cette compétition. (pas de dérogation pour 2008)  
Mixité interdite  
Pas de péréquation kilométrique en première phase. Péréquations kilométriques pour le niveau Excellence en deuxième phase

### **3/ FORMULE DE L'EPREUVE**

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties dans 8 secteurs. A l'issue de la première phase les X premiers joueront le niveau EXCELLENCE les autres le niveau Honneur

Seconde phase :

Le premier de chaque secteur jouera une finale régionale sur un même site ou le champion sera déclaré champion de secteur

# REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MOINS DE 13 ANS FEMININ saison 2017 - 2018

## 1/ ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale  
L'engagement est à adresser au comité d'appartenance avec le montant de l'engagement déterminé par le comité d'appartenance.

Possibilité d'engager des équipes en seconde phase en honneur

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase. Péréquations kilométriques pour les équipes évoluant au niveau Excellence en deuxième phase.

## 2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2005 – 2006 – 2007 peuvent participer à cette compétition. (pas de dérogation pour 2008)

Mixité interdite

## 3/ FORMULE DE L'EPREUVE

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties dans 8 secteurs. A l'issue de la première phase les 3 premières joueront le niveau Excellence, les autres le niveau Honneur

**Niveau Excellence** : 24 équipes réparties en 4 poules de 6. (10 dates). A l'issue de cette seconde phase les 2 premières de chaque poule seront qualifiées pour la finale AURA qui se déroulera sur une journée

Ou

La première de chaque poule joue les ½ finales puis les finales

Niveau honneur : Les équipes non qualifiées pour le niveau Excellence joueront le niveau honneur dans chacun des huit secteurs.

La première sera déclarée championne de secteur.

# LIGUE AURA: Dispositions Sportives Saison 2017-2018

## SECTEUR COMPETITIF

CAT	MAS/FEM	Année de naissance	Temps de jeu	Exclusion	Joueurs	Ballos	Temps morts
			Match				
M13	Masculin	2007/2006/2005	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M15	Masculin	2005/2004/2003	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M16	Masculin	2004/2003/2002	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M18	Masculin	2002/2001/2000	2 X30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
M20	Masculin	2000/1999/1998	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
P16	Masculin	2000 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
M13	Féminin	2007/2006/2005	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M15	Féminin	2005/2004/2003	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M16	Féminin	2004/2003/2002	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M18	Féminin	2002/2001/2000	2 X30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3
M20	Féminin	2000/1999/1998	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3
P16	Féminin	2000 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3

### Préconisations techniques

#### M1

- 3:** Une mi-temps , défense alignée  
 Une mi-temps , défense étagée  
 Abandon des réducteurs de cages

- M15** Pas de prise en individuelle stricte sur un  
 ou une joueur(euse) adverse  
**5** Pas de recours au changement  
 attaquant-défenseur systématique

